



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
14 octobre 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-troisième réunion directive

Genève, 27-29 septembre et 11 octobre 2016

**Rapport du Conseil du commerce et du
développement sur sa soixante-troisième
réunion directive**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 27 au 29 septembre et le 11 octobre 2016

GE.16-17865 (F) 101116 101116



* 1 6 1 7 8 6 5 *

Merci de recycler



Introduction

Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa soixante-troisième réunion directive au Palais des Nations, à Genève (Suisse), du 27 au 29 septembre et le 11 octobre 2016. Il a tenu quatre séances plénières au cours de la réunion.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique : Dynamique de la dette et financement du développement en Afrique*

Conclusions concertées 528 (EX-LXIII)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Accueille avec satisfaction le Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique : Dynamique de la dette et financement du développement en Afrique ;*

2. *Réaffirme* que la CNUCED est résolue à apporter son appui à l'Afrique, conformément au Maafikiano de Nairobi, afin de contribuer à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable ;

3. *Demande* à la CNUCED de continuer de répondre aux préoccupations et aux besoins particuliers de l'Afrique en matière de commerce et de développement, notamment en assurant des services de conseil et d'analyse des politiques et en menant des activités de renforcement des capacités ;

4. *Souligne* que la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique passe par la transformation structurelle et la diversification économique, et donc par la mobilisation de ressources suffisantes pour financer le développement, auprès de sources intérieures et extérieures ;

5. *Considère* que l'économie de l'information est importante pour le développement de l'Afrique ;

6. *Note* que selon différentes sources, le montant des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique serait compris entre 600 milliards et 1 200 milliards de dollars par an ;

7. *Prend note avec préoccupation* de l'augmentation de l'encours de la dette extérieure des pays africains, ainsi que de la baisse de la part de la dette concessionnelle, de la hausse des taux d'intérêts et de la réduction des échéances, qui auront très probablement pour effet d'alourdir le fardeau de la dette de ces pays, que ceux-ci soient pauvres et très endettés ou peu endettés ;

8. *Souligne* l'importance d'une gestion efficace de la dette, et demande à la CNUCED de poursuivre ses activités visant à renforcer les capacités de suivi et de gestion de la dette, notamment dans le cadre du Système de gestion et d'analyse de la dette ;

9. *Prend acte* des recommandations selon lesquelles il est nécessaire, pour atteindre les objectifs de développement et mener à bien la transformation structurelle en Afrique, de mobiliser des ressources suffisantes pour financer le développement, auprès de sources intérieures et extérieures ;

10. *Estime* que l'aide publique au développement joue un rôle décisif dans le financement du développement, et souligne qu'il importe de respecter les engagements pris au niveau international en la matière ;

11. *Prend acte* des recommandations préconisant le recours à des mécanismes de financement innovants, qui peuvent aider les pays africains à mobiliser des ressources supplémentaires pour financer le développement de façon stable et durable ;

12. *Note* que les partenariats public-privé sont également un moyen de financement possible, particulièrement dans le domaine du développement des infrastructures ; une certaine prudence est cependant de mise sur le plan de la gestion de la dette, les contributions à ces partenariats étant souvent considérées comme des transactions hors budget ; un cadre général est donc nécessaire pour bien évaluer et surveiller les partenariats public-privé ;

13. *Constate* que les envois de fonds représentent une part importante des flux extérieurs à destination de l'Afrique, et invite la CNUCED à poursuivre, dans le cadre de son mandat, les travaux de recherche et d'analyse sur les moyens d'accroître la contribution des envois de fonds des migrants au développement, notamment en renforçant les retombées économiques et sociales bénéfiques, de réduire les frais de transaction et d'élargir l'accès aux services financiers, tout en respectant le caractère privé de ces fonds ;

14. *Constate avec inquiétude* que les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique nuisent au développement de la région, estime que ce problème appelle des mesures nationales et internationales et demande aux pays africains et à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour s'y attaquer ;

15. *Invite* les partenaires de développement à aider davantage les pays africains à garantir des investissements publics et privés suffisants dans les secteurs productifs et les secteurs d'infrastructure, afin qu'ils soient en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et de réaliser les objectifs de développement de l'Afrique énoncés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

16. *Prend note avec préoccupation* de l'insuffisance des données dans plusieurs domaines économiques, financiers et sociaux, et demande instamment à la CNUCED de chercher à résoudre les problèmes qui restreignent la disponibilité des données, dans le cadre de son mandat, estimant qu'il est nécessaire de remédier à cette insuffisance et de renforcer les capacités d'analyse en matière de suivi et de gestion de la dette ;

17. *Prend également note avec préoccupation* de l'insuffisance des analyses concernant l'autonomisation des femmes, et demande donc à la CNUCED d'intensifier ses travaux sur la contribution de l'autonomisation des femmes à la réduction de la pauvreté, en particulier, sachant que seulement 20 % des femmes en Afrique ont accès à des services financiers formels ;

18. *Encourage* la CNUCED à poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur les politiques propres à mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des aspirations de l'Afrique en matière de développement et à garantir la viabilité de la dette.

*Séance plénière de clôture
Le 11 octobre 2016*

B. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du secrétariat sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, publié sous la cote TD/B/EX(63)/2.

C. *Rapport sur le commerce et le développement, 2016 : La transformation structurelle au service d'une croissance équitable et soutenue*

(Point 4 de l'ordre du jour)

2. Le Conseil du commerce et du développement a pris note du *Rapport sur le commerce et le développement, 2016*, publié sous la cote UNCTAD/TDR/2016.

II. Résumé du Président**A. Ouverture de la plénière****Introduction**

3. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a indiqué que le Nairobi Maafikiano adopté à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en juillet 2016, promouvait la revitalisation du mécanisme intergouvernemental, et a rappelé que deux nouveaux groupes intergouvernementaux d'experts avaient été créés, consacrés respectivement au financement du développement et au commerce électronique. Il a réaffirmé que la CNUCED était résolue à apporter son soutien à l'Afrique, notamment en fournissant un appui technique aux négociations sur la création d'une zone de libre-échange continentale ; en soutenant les organisations économiques régionales et en organisant des réunions d'information à l'intention de responsables gouvernementaux africains ; en promouvant la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes en son sein et dans le cadre de son programme sur le commerce et les questions de genre ; en créant un bureau régional à Addis-Abeba. Il a indiqué, en outre, que la CNUCED avait nommé un conseiller spécial pour l'entreprenariat des jeunes et les petites entreprises.

4. Le Secrétaire général a dit que le thème du *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique* (la dynamique de la dette et le financement du développement en Afrique) permettait de se pencher sur les vulnérabilités caractérisant aujourd'hui le continent africain. Le rapport mettait en lumière certains moyens de réduire le déficit de ressources en Afrique, à savoir la mobilisation de ressources complémentaires, la création de partenariats public-privé et la lutte contre les flux financiers illicites. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2016 : La transformation structurelle au service d'une croissance équitable et soutenue*, publié le 21 septembre 2016, avait déjà retenu l'attention de plusieurs médias, dont le Wall Street Journal et Bloomberg News.

Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique : Dynamique de la dette et financement du développement en Afrique

(Point 3 de l'ordre du jour)

5. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique* et souligné que la réalisation des objectifs de développement durable dépendrait en grande partie de l'évolution de la situation en Afrique et de la capacité des pays africains à mobiliser suffisamment de ressources pour financer le développement. Financer la

réalisation de ces objectifs sans compromettre la viabilité de la dette représentait un immense défi pour les pays africains, une grande quantité de ressources étant nécessaires à cette fin. Des sources de financement complémentaires comme les partenariats public-privé, les envois de fonds et les apports des diasporas et la réduction des flux financiers illicites pouvaient contribuer à la mobilisation de ressources intérieures et permettre aux pays africains d'atteindre leurs objectifs de développement.

6. Les représentants des groupes régionaux et délégations ci-après ont fait des déclarations : l'Argentine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; la Namibie, au nom du Groupe africain ; les Bahamas, au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ; l'Union européenne, au nom de ses États membres et en son nom propre ; le Japon, au nom du groupe JUSSCANNZ ; le Bangladesh, au nom des pays les moins avancés ; l'Égypte, au nom du Groupe arabe ; la Chine ; le Zimbabwe ; le Kenya ; l'Algérie ; le Maroc ; la Tunisie ; Djibouti ; la République-Unie de Tanzanie ; le Soudan.

7. Les délégations s'accordaient en général à juger opportun le thème du *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique* (la dynamique de la dette et le financement du développement), dans le contexte de l'adoption récente des objectifs de développement durable. De nombreux représentants ont souligné que les pays africains auraient à résoudre un dilemme redoutable pour réussir à mobiliser des ressources suffisantes par rapport à leurs besoins de financement tout en garantissant la viabilité de leur dette. L'Afrique restait vulnérable à l'augmentation de l'endettement, problème dont devaient se soucier aussi bien les pays africains que la communauté internationale. La croissance de la dette extérieure de l'Afrique posait également problème et risquait d'aboutir à une crise de la dette.

8. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur l'évolution de la situation du financement du développement, l'aide publique au développement ayant diminué tandis qu'une plus grande importance était accordée à la mobilisation de ressources intérieures. Divers représentants ont réaffirmé que l'aide publique au développement était une source de financement essentielle pour les pays en développement, précisant qu'il fallait respecter les engagements pris dans ce domaine pour contribuer concrètement à la réalisation des objectifs de développement durable. Le représentant d'un groupe régional a estimé qu'il fallait faire preuve de prudence à l'égard de la recommandation formulée dans le rapport au sujet des envois de fonds de la diaspora. Un représentant a dit que les envois de fonds avaient certes gagné en importance et que les pays prenaient des mesures pour accroître ces envois et l'épargne de la diaspora, mais que ces flux de capitaux privés, qui étaient souvent imprévisibles, ne sauraient remplacer l'aide publique au développement ou le financement du développement.

9. Selon de nombreuses délégations, la baisse des prix des produits de base, le ralentissement du commerce de ces produits et la dévaluation de la monnaie risquaient de compromettre la possibilité d'atteindre les objectifs de développement durable en Afrique. La diversification de l'économie et l'investissement dans les infrastructures étaient indispensables au développement durable.

10. Plusieurs représentants ont fait observer que le reclassement de pays à faible revenu dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire s'accompagnait de difficultés pour les pays concernés, qui perdaient les avantages accordés aux pays à faible revenu, notamment l'accès aux guichets de prêts concessionnels.

11. Le *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique* fournissait de bonnes raisons de réexaminer la question de la viabilité de la dette et de revoir le cadre applicable en la matière. Les délégations ont salué la qualité des recherches présentées dans le rapport et l'utilité de l'analyse directive de la gestion de la dette qui y était exposée.

12. Beaucoup de délégations ont estimé que malgré les progrès des pays africains en matière de gestion de la dette, des facteurs de vulnérabilité majeurs subsistaient. Il conviendrait de mener des recherches plus approfondies sur les moyens de remédier aux problèmes de dette, la CNUCED étant appelée à apporter une contribution essentielle à ces travaux (notamment dans le cadre du programme du Système de gestion et d'analyse de la dette).

13. Un représentant a proposé qu'une étude soit conduite sur les effets de la dynamique des migrations sur les envois de fonds.

14. De nombreuses délégations ont préconisé la poursuite des travaux sur les flux financiers illicites, l'accent devant être mis sur les moyens de prévenir, de réduire ou de bloquer ces flux.

15. Certaines délégations ont demandé que la coopération internationale soit renforcée pour lutter contre les problèmes de dette des pays africains, sachant que sans l'appui de la communauté internationale, l'Afrique ne réussirait probablement pas à mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable.

16. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de disposer d'un environnement économique international cohérent pour pouvoir garantir la viabilité de la dette, les politiques des pays développés ayant des incidences considérables sur les pays africains.

17. Certaines délégations ont fait remarquer que les disparités entre les sexes n'étaient pas analysées dans le rapport. En l'absence de données ventilées par sexe, ces disparités ne pouvaient pas être prises en compte, alors qu'il était bien établi que les crises de la dette avaient des incidences particulièrement graves sur la situation des femmes et la réduction de la pauvreté.

18. Certains représentants ont passé en revue les contributions et les programmes de leur pays en faveur de la réduction du fardeau de la dette dans les pays africains. Il a été indiqué que les partenariats mondiaux étaient essentiels au renforcement des marchés nationaux de capitaux.

19. Beaucoup de délégations ont recommandé d'accorder une plus grande attention aux travaux de la CNUCED sur la dette, notamment à la session annuelle du Conseil du commerce et du développement. De nombreux représentants ont dit que le *Rapport 2017 sur le développement économique en Afrique* devrait être examiné à la session annuelle du Conseil, conformément à la pratique établie, la livraison 2016 ayant été examinée à la réunion directive à titre exceptionnel.

B. Réunion-débat : Dynamique de la dette et financement du développement en Afrique

(Point 3 de l'ordre du jour)

20. Le Conseil du commerce et du développement a tenu une réunion-débat sur le thème de la dynamique de la dette et du financement du développement en Afrique. Y ont participé les intervenants suivants : le Directeur de la Direction de la dette publique du Ministère de l'économie, des finances et du développement du Burkina Faso ; la Représentante résidente de la Banque africaine de développement auprès de la République-Unie de Tanzanie ; le Chef du Département d'économie internationale de l'Institut de hautes études internationales de Genève (Suisse), professeur et titulaire de la chaire Pictet ; le Directeur exécutif adjoint de l'organisation Tax Justice Network-Africa, qui promeut la justice fiscale dans l'ensemble de l'Afrique.

21. En ouvrant la réunion, le secrétariat a passé en revue les principales questions examinées dans le *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique*, à savoir notamment les besoins de l'Afrique en matière de financement du développement, la dynamique de la dette extérieure et intérieure et la viabilité de la dette, et les sources complémentaires de financement du développement. Le secrétariat a souligné que les sources complémentaires envisagées dans le rapport n'étaient pas censées remplacer l'aide publique au développement.

22. Le Directeur de la Direction de la dette publique du Ministère de l'économie, des finances et du développement du Burkina Faso a donné un aperçu de la situation de la dette dans son pays et de la stratégie nationale de gestion de la dette pour la période 2014-2016. Il a indiqué que cette stratégie visait à orienter les décisions à court et à moyen terme et à faciliter la définition et la réalisation d'objectifs. Évoquant l'endettement et la situation économique du pays, il a expliqué que l'économie pâtissait de la baisse des prix du coton et d'un déficit budgétaire élevé et qu'elle avait été marquée par une forte augmentation de la dette et du service de la dette, notamment parce que le coût de la dette intérieure était très élevé.

23. Le Burkina Faso devait trouver un équilibre entre ses besoins de financement et la viabilité de sa dette. Il avait pour objectif de réduire son endettement de moitié et de mobiliser des ressources financières auprès des partenaires traditionnels et d'autres donateurs (notamment dans la région), afin de financer ses infrastructures minières et de répondre aux besoins sociaux. Il a souligné que la dette devait être proportionnelle aux risques que le Gouvernement était prêt à prendre. Le Burkina Faso recourait avant tout à des prêts concessionnels, mais il étudiait les moyens de mobiliser des ressources nationales (éventuellement en émettant des obligations).

24. La viabilité de la dette représentait un défi immense pour le Burkina Faso, étant donné ses besoins de financement ; il était donc crucial d'améliorer les outils de suivi et de gestion de la dette.

25. La Représentante résidente de la Banque africaine de développement auprès de la République-Unie de Tanzanie a jugé opportune la publication du *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique*. Elle a fait observer que les pays devaient concilier le financement de leurs besoins en matière de développement avec une gestion de la dette permettant d'éviter les crises.

26. La Représentante résidente a dit que le portefeuille de la dette extérieure devait être surveillé de près. Du fait de la multiplication des instruments de dette (prêts non concessionnels, euro-obligations, etc.), il fallait en outre éviter les déséquilibres en matière d'échéances et renforcer la capacité des pays à structurer leurs instruments de dette.

27. La dette publique intérieure des pays africains devait être gérée avec prudence, étant donné que les banques commerciales recouraient davantage aux obligations d'État. Il fallait utiliser d'autres sources de financement, notamment les partenariats public-privé, les instruments de financement mixte, les envois de fonds et les obligations-diaspora, ainsi que les dons et les prêts, et réduire les flux financiers illicites.

28. La Représentante résidente a précisé que la dette devrait servir à financer le commerce extérieur ou les infrastructures, domaines où les retombées des investissements étaient importantes, plutôt que la consommation. Le secrétariat a ajouté que la transformation structurelle était d'une importance cruciale, car elle permettait d'atteindre une croissance économique supérieure à la croissance de la dette. Lorsqu'il leur est nécessaire de contracter des prêts, les pays devraient faire bon usage des fonds obtenus.

29. Le Chef du Département d'économie internationale de l'Institut de hautes études internationales a réfléchi aux analyses et aux cadres de la viabilité de la dette et s'est interrogé sur l'utilité des méthodes actuelles.

30. Selon lui, les méthodes employées par le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement pour prendre leurs décisions de financement n'étaient pas entièrement satisfaisantes et devaient être repensées, car elles s'appuyaient sur la prévision de la croissance économique et des dépenses des pays, d'où une grande marge d'erreur. Les prévisions à long terme concernant les pays à faible revenu n'étaient pas toujours réalistes ; aussi les décisions sur les prêts concessionnels devaient-elles se fonder sur les résultats économiques que les pays obtenaient après le prêt, plutôt qu'avant celui-ci.

31. Malgré la diminution des prêts concessionnels, le cadre actuel restait important, puisque les institutions financières internationales l'utilisaient pour allouer de grandes quantités de ressources et pour formuler des conseils de politique générale.

32. Dans son exposé, le Directeur exécutif adjoint de l'organisation Tax Justice Network-Africa a réfléchi à la crise de la dette qui menaçait l'Afrique et aux possibilités pour le continent de mobiliser des ressources dans ce contexte. Selon lui, la situation actuelle de la dette de l'Afrique était semblable à celle du milieu des années 1990, au moment de la création de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

33. Le Programme d'action d'Addis-Abeba avait confié davantage de responsabilités aux pays en développement. La révision récente du classement des pays, qui se fondait sur le produit intérieur brut, avait abouti au reclassement de pays à faible revenu dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, compte tenu des nouvelles données de référence, ce qui permettait à ces pays de contracter des prêts non concessionnels sur les marchés internationaux.

34. L'architecture financière internationale exposait les pays africains au risque d'une crise de la dette. Il fallait la réorganiser conformément aux propositions faites par les organisations de la société civile à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

35. Les flux financiers illicites privaient l'Afrique de ressources importantes, qui contribueraient autrement à son développement. La question de savoir comment définir et classer les flux financiers au niveau international faisait débat. Il y avait là une véritable lutte à mener, étant donné que la réponse à cette question déterminait la problématique de l'évasion et de la fraude fiscales, particulièrement en ce qui concernait les rapports entre les sociétés multinationales et les flux financiers illicites. La communauté internationale devrait contribuer à réduire ces flux.

36. Le débat qui a suivi a porté sur différentes questions et a notamment permis de donner des éclaircissements sur la composition des flux financiers illicites. Il a été indiqué que la tarification de cession interne et la manipulation des prix de transfert étaient des éléments clefs de ces flux. S'il n'y avait pas de méthode arrêtée d'un commun accord permettant de déterminer quels flux financiers étaient illicites, l'approche suivie par Global Financial Integrity était largement acceptée. Le Directeur exécutif adjoint de l'organisation Tax Justice Network-Africa a estimé que les accords entre les pays et les sociétés multinationales devaient être examinés avec soin car ils avaient souvent des conséquences néfastes pour ces pays.

37. Au sujet de la question de savoir s'il existait un « plancher » relatif à la viabilité de la dette, il a été indiqué qu'il n'existait pas de seuil permettant de déterminer si la dette d'un pays n'était pas viable, certaines caractéristiques du pays constituant cependant des indicateurs importants à cet égard, à savoir notamment sa capacité d'assurer le service de sa dette, son attitude face au risque et la solidité de ses institutions.

38. Évoquant la réduction des prêts concessionnels, le secrétariat a noté que cette baisse était liée au reclassement de pays à faible revenu dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, ces pays ayant un accès plus restreint à ces prêts. De plus, la forte croissance

des pays africains leur permettait d'obtenir des prêts avantageux auprès de différentes sources, d'où la réduction du nombre de prêts de ce type.

39. Le Directeur de la Direction de la dette publique du Ministère de l'économie, des finances et du développement du Burkina Faso a souligné que les pays ne pouvaient plus compter exclusivement sur les sources traditionnelles de financement et qu'ils devaient manifestement se tourner vers de nouvelles sources comme le financement mixte et acquérir des connaissances sur la gestion de ces sources.

C. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

(Point 2 de l'ordre du jour)

40. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (TD/B/EX(63)/2), notant que l'Afrique avait connu une forte croissance et enregistré une augmentation notable des flux de capitaux privés tels que les investissements étrangers directs et les envois de fonds ces dernières années. Il a souligné que la croissance n'avait pas entraîné de transformation structurelle et que, dans les années à venir, la pauvreté serait de plus en plus concentrée en Afrique. La réalisation des objectifs de développement durable dépendrait grandement de la situation socioéconomique.

41. Dans son exposé, le secrétariat a indiqué que le rapport présentait les activités entreprises au cours de la période allant de mai 2015 à avril 2016 et mettait en lumière le rôle qu'avait joué la CNUCED s'agissant de diriger le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, d'aider le Groupe africain à se préparer aux négociations de la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et de soutenir les pays au moyen de réunions d'information, dont Madagascar et le Malawi avaient bénéficié. Les dépenses réalisées par la CNUCED dans le cadre de projets régionaux et nationaux en Afrique s'élevaient à 12,5 millions de dollars, soit près d'un tiers du total des dépenses de projet ; 7 projets étaient en cours au niveau régional et 74 projets étaient menés dans 39 pays.

42. Le secrétariat a mis en lumière des exemples de l'action de la CNUCED en faveur de l'Afrique pour chaque section thématique du rapport, à savoir :

- a) Étude analytique des tendances observées dans l'industrie du cacao et de leur impact sur les acteurs de la chaîne de valeur ;
- b) Renforcement de la capacité de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de resserrer les liens entre le développement et le secteur extractif ;
- c) Mise en œuvre du système eRegulation pour la République-Unie de Tanzanie, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement ; le système eRegulation était opérationnel dans 17 pays africains ;
- d) Préparation des examens de la politique d'investissement pour le Congo et le Kenya et pour Madagascar et la Zambie ;
- e) Élaboration par la CNUCED d'un manuel sur les moyens d'améliorer les normes sanitaires et les normes de sécurité alimentaire, pour appuyer l'augmentation et la diversification des exportations de produits halieutiques ;
- f) Mises à jour des études diagnostiques sur l'intégration du commerce effectuées par la CNUCED pour Djibouti, l'Éthiopie, le Mali et le Niger ;
- g) 29 pays ont bénéficié du Système douanier automatisé en 2015, et 22 pays utilisaient le Système de gestion et d'analyse de la dette de programme en Afrique ;

h) Intégration des questions de genre dans les travaux de la CNUCED et conduite d'analyses sur le commerce et la parité.

43. Plusieurs délégations ont salué la contribution de la CNUCED au Programme de développement durable à l'horizon 2030, au Programme d'action d'Addis-Abeba et à la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

44. Le représentant d'un groupe régional a indiqué que des travaux supplémentaires devaient être menés pour relever les défis économiques qui entravaient la croissance de l'Afrique, à savoir mettre en place des programmes pour soutenir la création de valeur ajoutée et la diversification. Plusieurs délégations ont dit que des travaux supplémentaires devaient être entrepris pour mettre en œuvre le Maafikiano de Nairobi. Le secrétariat a indiqué que des discussions étaient en cours dans ce domaine.

45. Une délégation a indiqué que, même si les perspectives économiques de l'Afrique étaient prometteuses, le continent faisait face à des risques dans les domaines de la dette et la croissance, et a noté que les travaux de la CNUCED en matière d'analyse des politiques et de renforcement des capacités pourraient aider à relever ces défis.

46. Plusieurs délégations ont souligné que la CNUCED avait apporté un appui technique impressionnant dans les pays africains, sous la forme de missions et de visites. Une délégation a fait observer que le renforcement des capacités était un domaine crucial qui exigeait un appui supplémentaire de la part du secrétariat car les pays avaient reçu un soutien limité de la part des organisations régionales.

47. Une délégation a indiqué que la CNUCED devait améliorer son évaluation des effets et des résultats de ses activités. Elle a salué le lancement du programme Empretec au Kenya.

48. Une délégation a recommandé à la CNUCED de mettre l'accent sur le programme d'industrialisation de l'Afrique, à la suite de l'adoption récente de la résolution 70/293 sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025).

49. Une autre délégation a noté avec préoccupation que la diminution des ressources financières de la CNUCED pourrait avoir des conséquences pour le travail de l'organisation à long terme.

50. Le représentant d'un groupe régional a estimé que la CNUCED devrait mettre l'accent sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et l'Afrique, et a recommandé que les conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement* soient prises en considération dans le cadre des travaux portant sur les pays les moins avancés. Le représentant d'un autre groupe régional a encouragé la CNUCED à remédier à l'insuffisance des données sur le genre.

51. Une délégation a noté que l'amélioration de l'échange d'informations sur les initiatives prises au niveau national avec les missions diplomatiques à Genève avant les visites et les missions dans les pays pourrait favoriser une meilleure compréhension et une meilleure appréciation du travail de l'Organisation. Le secrétariat a indiqué qu'il avait mis en place un mécanisme de coordination pour que les missions diplomatiques à Genève soient informées des prochaines visites et missions dans les pays.

52. Certaines délégations ont relevé avec préoccupation qu'il avait été décidé de traiter plusieurs questions en une seule session d'une demi-journée. Elles ont pris note du fait que le regroupement des activités en une session était une exception et avait peu de chances de se reproduire.

53. Le secrétariat a fait observer que les questions de genre avaient été intégrées dans les travaux de la CNUCED, y compris dans les domaines de coopération programmatique et technique. En outre, toutes les divisions s'étaient dotées d'un coordonnateur dont le rôle

était de mettre en avant les questions de genre. De plus, des sessions régulières de formation avaient été organisées à l'intention des coordonnateurs pour les questions de genre afin de souligner l'importance de ces questions dans les travaux de l'organisation.

54. Le secrétariat a indiqué qu'il fallait recueillir des données ventilées par sexe, y compris des éléments sur la participation des femmes et des jeunes au secteur non structuré de l'économie afin de mieux combattre les problèmes auxquels ils se heurtaient. Il a fait observer que les travaux de la CNUCED sur le commerce, les questions de genre et le développement traitaient des questions de genre. Des efforts supplémentaires seraient faits pour étudier les moyens de continuer à intégrer ces questions dans les travaux de l'organisation.

55. Le secrétariat a indiqué qu'il était difficile d'évaluer les effets des activités relatives aux programmes ou aux politiques car les initiatives portant sur les politiques et les programmes n'étaient pas immédiatement mises en œuvre et leurs effets devenaient visibles à moyen ou à long terme. L'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce pour l'Éthiopie, sur laquelle on s'était appuyé pour élaborer le plan de croissance et de transformation du pays, a été citée comme exemple des effets des travaux de la CNUCED.

56. Au sujet de la répartition thématique des missions, le représentant d'un groupe régional a estimé que les missions visant à appuyer les transformations structurelles pouvaient relever des domaines du commerce et de l'intégration régionale et/ou de la diversification économique.

57. Une délégation a recommandé que les prochains rapports mettent en évidence les succès remportés et les difficultés rencontrées dans le cadre des activités passées, et passent en revue les activités entreprises au cours des trois années précédentes, afin de mettre en lumière les réalisations de la CNUCED.

C. *Rapport sur le commerce et le développement, 2016 : La transformation structurelle au service d'une croissance équitable et soutenue*

(Point 4 de l'ordre du jour)

58. En présentant le *Rapport sur le commerce et le développement, 2016 : La transformation structurelle au service d'une croissance équitable et soutenue*, le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement a fait le lien entre les questions traitées dans le rapport et le débat sur la question de savoir si la mondialisation fonctionnait toujours. Malgré la rapidité de la croissance mondiale au cours de la première décennie des années 2000, les écarts de revenu continuaient de se creuser, dans les pays et entre eux. C'est l'insuffisance de la demande globale actuelle émanant des pays développés, et non la montée du protectionnisme, qui était à l'origine du ralentissement du commerce mondial. En outre, il était de plus en plus difficile pour les pays en développement de reproduire les transformations structurelles et la convergence des revenus observées en Asie de l'Est et du Sud-Est. Distinguant dans les résultats variables des autres pays en développement les industrialisations en panne et les désindustrialisations précoces, le Directeur a mis l'accent sur trois points : a) le secteur manufacturier était important et contribuait à établir des liens, à réaliser des économies d'échelle et à promouvoir l'apprentissage ; b) la croissance tirée par les exportations s'était heurtée à la loi des rendements décroissants et donnait de meilleurs résultats lorsqu'elle s'inscrivait dans une stratégie plus large qui renforçait également la formation de capital et les capacités de production intérieures ; c) dans les pays en développement, la dynamique bénéfices-investissements, dans laquelle les bénéfices servent à financer des investissements productifs plutôt que des rachats d'actions et des investissements financiers, s'était également affaiblie. Ces points soulevaient de nombreuses questions de

politique générale, mais le Directeur a mis l'accent sur la politique industrielle, soulignant qu'une approche possible consistait à intégrer la politique industrielle dans un cadre institutionnel approprié, en l'associant à l'adoption de mesures à l'échelle mondiale concernant la concurrence, la fiscalité et la technologie.

59. Les représentants des groupes régionaux et des délégations ci-après ont fait des déclarations d'ordre général : l'Argentine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; la Namibie, au nom du Groupe des États d'Afrique ; la Pakistan, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique ; les Bahamas, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ; l'Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres ; le Japon, au nom du Groupe JUSSCANNZ ; le Bangladesh, au nom des pays les moins avancés ; la Chine.

60. Les représentants des groupes régionaux et des délégations se sont félicités de la publication et de l'examen du *Rapport sur le commerce et le développement, 2016*. De nombreuses délégations ont salué les travaux d'analyse et les recommandations, les jugeant pertinentes, en particulier compte tenu de la situation économique mondiale actuelle, ainsi qu'instructives et utiles pour les décideurs. Le représentant d'un groupe régional a souligné que c'était l'occasion, pour la première fois, d'honorer l'engagement pris à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement concernant le renforcement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le peu de temps disponible entre la publication du rapport et la réunion.

61. Toutes les délégations ont relevé la fragilité de l'économie mondiale et les répercussions négatives de la faible croissance enregistrée dans les pays développés sur le développement économique des pays en développement. Certaines ont dit craindre que cette faible croissance ne compromette la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi et ont suggéré que le *Rapport sur le commerce et le développement, 2016* présente une analyse plus approfondie des interactions entre ces différents éléments. D'autres se sont inquiétées du ton jugé trop alarmiste du Rapport qui omettait de signaler qu'il n'y avait pas de crise. Les conditions économiques offraient encore une marge de manœuvre qui permettait d'avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable et de maintenir l'aide publique au développement et l'accès préférentiel aux marchés.

62. De nombreuses délégations ont dit que la transformation structurelle demeurait importante pour instaurer un développement économique équitable et soutenu. Certaines ont souligné le rôle de l'industrialisation dans l'autonomisation des femmes et ont encouragé la CNUCED à poursuivre ses travaux dans ce domaine. Beaucoup de délégations ont préconisé les stratégies globales de développement à long terme, accompagnées d'un dosage pragmatique de mesures fondé sur la coordination systématique des différentes politiques économiques. Elles ont fait valoir le rôle de l'État développementaliste et des politiques industrielles, tandis qu'une autre délégation mettait en évidence les besoins institutionnels qui en résultaient. Plusieurs délégations ont parlé de la nécessité d'augmenter l'aide multilatérale, de la réforme de l'architecture économique mondiale et du renforcement de l'intégration commerciale régionale, notamment sous la forme d'une coopération Sud-Sud. Une délégation a demandé que les capacités analytiques de la CNUCED soient renforcées au profit de la coopération internationale, sur le modèle de la coopération en faveur des pays en développement, en particulier des pays d'Afrique, dans le cadre du Groupe des 20.

63. Les représentants de plusieurs groupes régionaux espéraient que les conclusions concertées concernant le *Rapport sur le commerce et le développement, 2016* seraient examinées à la réunion directive ou à la prochaine session ordinaire du Conseil en décembre 2016 ; la représentante d'un groupe régional a indiqué que son groupe ne

participerait pas à cet examen puisque la question n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour de la réunion.

64. L'expert invité, le rédacteur en chef du magazine *Alternatives économiques* (Paris), qui animait le débat, a mis l'accent sur le ralentissement du commerce mondial et les effets négatifs de la mondialisation que l'on constatait aujourd'hui. Le ralentissement du commerce n'était pas forcément une mauvaise chose en ce sens qu'il imposerait un rééquilibrage de l'économie mondiale. Les déséquilibres observés avant la crise avaient montré que la mondialisation ne profitait pas à tout le monde. Pour remédier à cette situation et éviter qu'elle ne s'aggrave, les revenus et la consommation devaient augmenter avec la productivité. Les entreprises multinationales avaient joué un grand rôle dans le dumping social, environnemental et salarial et dans la baisse des recettes budgétaires imputable aux flux financiers illicites. En ce qui concernait l'évasion fiscale, l'expert s'est dit préoccupé de l'apparition d'un système à deux vitesses qui, si les réformes en cours dans les pays développés n'étaient pas aussi appliquées dans les pays en développement, porterait préjudice à ces derniers.

65. Pendant le débat qui a suivi, un représentant a insisté sur le rôle de l'innovation comme moteur du commerce et de l'industrialisation, tandis qu'un autre a fait valoir qu'en s'attaquant à la fois au protectionnisme tenace des pays développés et à la concurrence inégale dans les chaînes de valeur mondiales, il serait possible de renforcer le lien entre commerce et transformation structurelle. Un autre représentant a souligné que la fiscalité était au cœur des questions relatives aux bienfaits de la mondialisation et a encouragé la CNUCED à organiser des réunions sur l'évasion et l'érosion fiscales. Répondant aux questions soulevées par les délégations, le Directeur de la CNUCED a dit que les succès en matière d'industrialisation étaient difficiles à reproduire car le contexte géopolitique avait changé et l'aide publique au développement s'était réduite tout comme la possibilité pour les responsables politiques de choisir leurs instruments de transformation structurelle. Il a mis en garde contre l'accumulation de la dette privée et de la dette des entreprises dans les pays en développement qui, si elle se poursuivait, pourrait déboucher sur une crise de la dette et menacer la réalisation des objectifs de développement durable.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

66. À sa séance plénière d'ouverture, le 27 septembre 2016, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/EX(63)/1. L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique : Dynamique de la dette et financement du développement en Afrique.*
4. *Rapport sur le commerce et le développement, 2016 : La transformation structurelle au service d'une croissance équitable et soutenue.*
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-troisième réunion directive.

B. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

67. À la séance plénière de clôture, le 11 octobre 2016, le Président du Conseil du commerce et du développement a rappelé aux membres que, le 23 septembre 2016, le Bureau élargi du Conseil avait approuvé les ordres du jour de la huitième session de la Commission du commerce et du développement et de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, ainsi que l'ordre du jour de la soixante-troisième session du Conseil, prévue en décembre 2016. Il a informé le Conseil qu'il inclurait les programmes approuvés par le Bureau en tant qu'annexes au rapport du Conseil du commerce et du développement (voir annexes I, II et III).

C. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-troisième réunion directive

(Point 6 de l'ordre du jour)

68. À la séance plénière de clôture, le Conseil du commerce et du développement a autorisé l'établissement de la version finale du rapport après la clôture de la réunion sous l'autorité du Président.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Réunion d'experts pluriannuelle sur le transport, la logistique commerciale et la facilitation du commerce ;
 - b) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - d) Réunion d'experts pluriannuelle sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - e) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable ;
 - f) Réunion d'experts sur le commerce au service de l'émancipation économique des femmes.
4. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa quinzième session.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable.
4. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur ses trente-deuxième et trente-troisième sessions.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - d) Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Conseil.
2. L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement.
3. Investissement pour le développement.
4. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
5. Activités de coopération technique :
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED ;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
6. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence.
7. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
8. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Développement progressif du droit commercial international : Quarante-neuvième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2015-2016 et à l'incidence de ces cours ; et désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2017 ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil ;
 - d) Examen du calendrier des réunions ;

- e) Composition du Groupe de travail en 2017 ;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

Annexe IV

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Algérie	Inde
Autriche	Indonésie
Bahamas	Iran (République islamique d')
Bangladesh	Irlande
Barbade	Kazakhstan
Bélarus	Kenya
Belgique	Koweït
Brésil	Mexique
Canada	Pakistan
Comores	Panama
Congo	Paraguay
Côte d'Ivoire	Pérou
Cuba	Philippines
Djibouti	Pologne
Égypte	Qatar
Émirats arabes unis	République-Unie de Tanzanie
Équateur	Sénégal
États-Unis d'Amérique	Serbie
Éthiopie	Slovaquie
Fédération de Russie	Soudan
Finlande	Togo
France	Tunisie
Grèce	Venezuela (République bolivarienne du)
Guatemala	
Haïti	

2. Les représentants du membre de la CNUCED ci-après ont assisté à la réunion :

Saint-Siège

3. Les représentants de l'État observateur ci-après, non membre du Conseil du commerce et du développement, ont assisté à la réunion :

État de Palestine

4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Union européenne

Ligue des États arabes

Organisation internationale de la francophonie

Organisation de la coopération islamique

Centre Sud

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(63)/INF.1.

5. L'institution spécialisée ci-après était représentée à la réunion :
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 6. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la réunion :
Catégorie générale
International Network for Standardization of Higher Education Degrees.
-